

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Lettre pastorale de Mgr l'archevêque de Montréal, aux fidèles de la paroisse de Saint-Lambert. — III Prières des Quarante-Heures. — IV Actes de loyauté. — V Lettre d'une mère. — VI L'Angleterre fête le VIII centenaire de Roger Bacon. — VII La Pologne. — VIII A la Congrégation de Notre-Dame : Vêture et profession religieuse. — IX Société d'une messe.

AU PRONE

Le dimanche, 27 septembre

On annonce :

- La fête de saint Michel (mardi, solennité le 2e dim. d'octobre);
- Les exercices du mois d'octobre (1), jeudi ;
- La fête du Saint-Rosaire, dimanche.

Dans les églises où la Confrérie du Saint-Rosaire est établie, l'indulgence plénière toutes quoties pour dimanche prochain (de midi, samedi à minuit dimanche soir).

NOTE. — On peut se confesser dès le jeudi pour gagner l'indulgence toutes quoties de la fête du Saint-Rosaire; on peut communier samedi ou dimanche.

A partir de 1915, la fête de S. Rosaire se fera le 7; la solennité le 1er dimanche, sera facultative.

Dans le diocèse de Montréal, la collecte pour les hôpitaux ; dans le diocèse de Joliette, pour les séminaristes.

(1) La récitation publique ou privée du rosaire pendant le mois d'octobre donne droit aux indulgences suivantes :

1o Une indulgence *partielle* de 7 ans et 7 quarantaines pour l'exercice quotidien du mois.

2o Deux indulgences *plénières* : a) pour ceux qui, le jour de la fête du Rosaire et chacun des sept jours suivants (du dimanche au dimanche inclusivement) auront récité au moins la troisième partie du rosaire, pourvu que pendant ces huit jours, ils se confessent, communient et prient aux intentions du pape pendant une visite d'église ou de chapelle publique ; b) pour ceux qui, à partir du dimanche qui suit la fête du Rosaire, jusqu'à la fin du mois, auront au moins pendant dix jours récité la troisième partie du rosaire, pourvu que pendant cette deuxième partie du mois ils se confessent, communient et prient aux intentions du pape pendant une visite d'église ou de chapelle publique. (*Raccolta*, n. 195.)